

# Cité scolaire de Schirmeck : Synthèse des résultats de la campagne de mesures de qualité de l'air intérieur 2021

ATMO Grand Est a été sollicité par la CEA dans le cadre d'une convention de financement pour la mise en œuvre d'actions dont la réalisation de campagnes de mesures en air intérieur dans différents collèges en lien avec des problématiques rencontrées ou pour situer les niveaux de polluants dans des bâtiments types.

ATMO Grand Est est ainsi intervenu pour réaliser une campagne de suivi de la qualité de l'air intérieur à la cité scolaire de Schirmeck (collège, lycée, internat) fin novembre 2021, après un premier état des lieux deux ans auparavant en novembre 2019. Ce suivi 2019 multi polluants (aldéhydes, une dizaine de composés organiques volatils COV dont les BTEX : benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes) avait mis en évidence des teneurs en benzène dans les salles (maximum de 3 μg/m³ salle D212) légèrement supérieures à la valeur réglementaire (2 μg/m³). A savoir que la comparaison à cette valeur de référence doit se faire à l'issue de 2 phases de mesures en périodes climatiques contrastées (généralement en saison de chauffe à l'hiver et en saison hors chauffe à l'été). Sur une phase, la comparaison se fait avec des valeurs limites. Celle pour le benzène étant fixée à 10 μg/m³, il n'y avait donc pas de dépassement de celle-ci en novembre 2019.

Des travaux sur certaines façades ont pu expliquer ces teneurs et la CEA a souhaité réaliser un contrôle de suivi (focalisation sur les BTEX) pour voir l'évolution des concentrations sur la même période.



Période de mesures : du 29/11 au 03/12/2021





Suivi des 6 mêmes salles (la chambre A102 instrumentée en 2019 a été remplacée par la chambre A108 pour cette campagne 2021) et d'un site extérieur de proximité :

- Paramètres de confort/ambiance : température, humidité relative.
- Confinement : dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) en phase d'occupation.
- Indicateurs des matériaux, activités, etc. : COV (Composés Organiques Volatils) uniquement BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes).
- Suivi dynamique (évolution dans le temps) des particules fines dans une salle.

**Rédaction :** Christelle Schneider SURV-EN-720 indice 2 **Approbation :** Bérénice Jenneson MSP – 00765



Les résultats sont mis en **perspectives** avec les **valeurs de référence existantes à ce jour** pour certains polluants, qui sont des valeurs guides pour l'air intérieur (VGAI) ou d'action réglementaires publiées au Journal officiel dans des arrêtés ou des décrets, à ne pas dépasser dans **certains bâtiments**.

**Remarque**: pour pouvoir se référer à des valeurs guides long terme, il est recommandé d'effectuer deux séries de prélèvements, chacune dans des conditions climatiques contrastées, et en période d'occupation normale (exposition réelle des personnes). La moyenne des deux séries de prélèvements permet alors d'approcher un état annuel de la qualité de l'air prenant en compte les variabilités temporelles des concentrations dans l'air.

Les niveaux déterminés dans cette étude sont ainsi considérés comme représentatifs de la période couverte et les références aux valeurs guides sont données à titre indicatif. Sur une phase de mesure, pour le benzène, un des composés à suivre lors de la surveillance réglementaire de la qualité de l'air intérieur dans certains ERP, une valeur limite est à prendre en compte sur une seule phase de mesures.

Les résultats peuvent également être comparés à la campagne réalisée par ATMO grand Est en 2019 dans 10 lycées du Grand Est dans le cadre du projet du PRSE3 « Respirons mieux au lycée ». Par ailleurs, bien que la typologie des bâtiments ne soit pas la même, les résultats sont également comparés à titre indicatif aux données de la campagne nationale OQAI-CNL (Observatoire de la Qualité de l'air Intérieur - Campagne Nationale Logements), représentatives de l'état des habitats français (567 logements enquêtés entre 2003 et 2005) et aux données de la campagne nationale OQAI-BPE (bâtiments performants en énergie) qui a lieu depuis 2013 et dont l'OQAI a pu exploiter à ce jour les résultats pour 72 logements (43 bâtiments).

#### $\odot$

#### Température et humidité relative

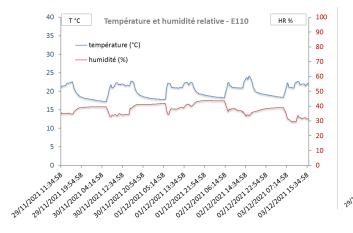
	TEM	PERATURE	(°C)	HUMIDITE RELATIVE (%)				
site	moy	max	min	moy	max	min		
collège - D206	18.3	20.7	15.4	45.2	55.9	35.5		
collège - D212	19.6	21.4	18.0	40.1	53.3	28.7		
lycée - E101	18.4	20.0	17.1	38.7	48.2	29.8		
lycée - E110	21.7	24.1	19.4	35.9	42.4	29.2		
internat ch.A108	20.3	22.5	14.3	35.9	45.5	29.0		
bureau secrétariat	21.3	22.5	19.2	30.6	38.0	25.0		
EXT	4.0	7.1	-1.2	76.5	89.0	68.0		

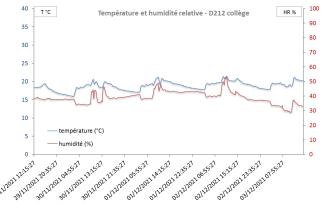
Les statistiques figurant dans le tableau ont été calculées pour les <u>journées</u> uniquement (8h00-18h00) sauf pour la chambre (statistiques sur toute la période de mesures).



Le confort hygrothermique (température et humidité relative), est subjectif et dépendant d'autres paramètres (vitesse de l'air, habillement...), mais il est possible de définir des plages jugées acceptables.

Par exemple, le diagramme de Fauconnier suggère pour un confort optimal les plages de températures et d'humidité relative associées. Une humidité trop faible (< 30%) peut donner une sensation de sécheresse gênante sur le plan respiratoire, cutanée et oculaire. Une humidité relative trop importante (>70%) peut favoriser le développement de moisissures.





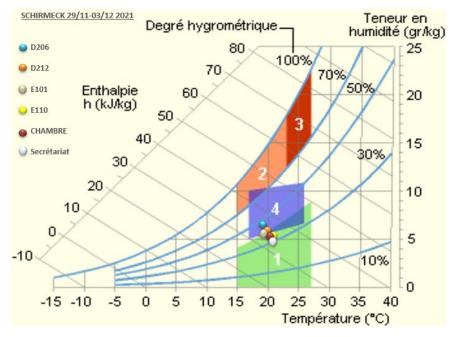


Sur cette campagne, les températures moyennes en journée se situent entre 18,3°C (D206 collège) et 21,7°C (E110 lycée). La température maximale est mesurée dans la salle E110 (lycée – 24,1°C). La température minimale est de 15,6°C dans la salle D206 du collège.

S'agissant de l'humidité moyenne en journée sur la semaine, les taux s'échelonnent de 30,64% pour le secrétariat à 45,2% pour la salle D206 (collège).

Sur cette phase de mesures, en moyenne sur la semaine (journées) certaines salles se positionnent dans la zone de bon confort hygrothermique (notamment la salle D206) mais toutefois proches de la zone de sécheresse (E101, D212). Les autres salles se situent dans la zone de sécheresse (partie haute en rapprochement de la zone de confort et de bonne préservation du bâtiment).

#### Diagramme de l'air humide (Fauconnier, 1992) - périodes 8h00-18h00



#### 1 : Zone à éviter vis-à-vis des problèmes de sécheresse.

- **2 et 3** : Zones à éviter vis-àvis des développements de bactéries et de microchampignons.
- **3** : Zone à éviter vis-à-vis des développements d'acariens.
- 4 : Polygone de confort hygrothermique





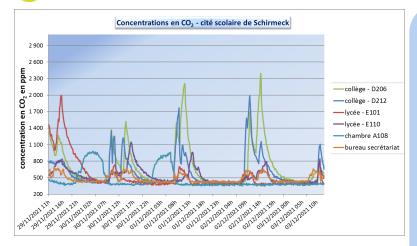


#### Résultats



### Dioxyde de carbone (indicateur du confinement d'une pièce)





CSTB (2012): Guide d'application pour la surveillance du confinement de l'air dans les établissements d'enseignement,

d'accueil de la petite enfance et d'accueil de loisirs							
ICONE	Nature du confinement	INFORMATIONS					
0	Confinement nul						
1	Confinement faible	Néant					
2	Confinement moyen	Neant					
3	Confinement élevé						
4	Confinement très élevé	Message de sensibilisation destiné au maître d'ouvrage:  Veiller à ce que l'utilisation des pièces soit conforme au taux d'occupation prévu.  Lorsque ces salles sont équipées d'un dispositif spécifique de ventilation, il est souhaitable de faire intervenir un spécialiste pour procéder à une inspection de l'installation.  En l'absence de dispositif spécifique de ventilation, il est souhaitable d'améliorer les conditions d'aération de ces salles en procédant à des ouvertures plus fréquentes des fenêtres durant les périodes d'occupation.					
5	Confinement extrême	Message de sensibilisation destiné au maitre d'ouvrage :  Veiller à ce que l'utilisation des pièces soit conforme au taux d'occupation prévu.  Lorsque ces salles sont équipées d'un dispositif spécifique de ventilation, il est recommandé de faire intervenir un spécialiste pour procéder à une inspection de l'installation.  En l'absence de dispositif spécifique de ventilation, il est recommandé d'améliorer les conditions d'aération de ces salles en procédant à des ouvertures plus fréquentes des fenêtres durant les périodes d'occupation.  Actions à mener par le maître d'ouvrage ou l'exploitant de l'établissement :  Nécessité de mener toute expertise nécessaire pour identifier les causes du confinement extrême dans l'établissement.  Actions à mener par l'organisme en charge de la réalisation des mesures sur site :  Information au préfet du lieu d'implantation de l'établissement dans un délai de quinze jours après réception de l'ensemble des résultats d'analyse.					

- A partir des plannings d'occupation des salles de cours, les indices de confinement ont pu être calculés. Les salles du collège se caractérisent par des indices de 3 (confinement élevé – salle D212) et de 2 (confinement moyen – salle D206). Les salles du lycée ont des indices de 1 et 0 (confinement nul et faible) sur une échelle de 5.
- Les indices sont décrits par le tableau du guide du CSTB ci-dessus, qui indique aussi les messages de sensibilisation associés à partir de l'indice 4. Aucune salle ne dépasse cet indice 4.
- Dans les salles du collège, les pics sont plus marqués par rapport au lycée. La salle D206 présente 2 pics dépassant les 1700 ppm durant 1 à 2 heures. Il s'agit de périodes d'occupation. Les niveaux baissent rapidement dès aération et sortie des élèves. La salle D212 présente des pics d'intensités moindres et dépassant peu fréquemment 1700 ppm.

Un indicateur du confinement est la mesure du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). En effet, émis par la respiration des personnes présentes, son accumulation au sein de locaux traduit le manque de renouvellement de l'air.

Pour la surveillance réglementaire de la qualité de l'air intérieur dans certains ERP, un indice de confinement (ICONE) a été développé (décret 2012-14 du 5 janvier 2012). Celui-ci est calculé à partir de la fréquence et de l'intensité des niveaux de CO2 autour des valeurs seuils de 1000 et 1700 ppm lors de l'occupation des locaux. Sur une échelle croissante de 5 niveaux, 0 correspond à un confinement nul, 1 faible, 2 moyen, 3 élevé, 4 très élevé et 5 reflète un confinement extrême.

Concernant la réglementation dans bâtiments tertiaires, le seuil préconisé dans le règlement sanitaire départemental (RSD, 1985) est fixé à 1300 ppm en CO<sub>2</sub> (1000 ppm avec une tolérance à 1300 ppm pour les locaux nonfumeurs).

	2021 2019		2021			
Hiver	valeur	ICONE	nature du confinement	informations		
collège - D206	3	4	élevé	néant		
collège - D212	2	3	moyen	néant		
lycée - E101	1	0	faible	néant		
lycée - E110	0	0	nul	néant		

- Dans les salles du lycée, les teneurs demeurent basses sur la semaine sauf dans la salle E101 uniquement en début de semaine (dépassement de 1700 ppm le lundi entre 15h00 et 16h30). Lors de la campagne dans les 10 lycées du Grand Est, seulement 34 % des salles de classe présentaient des indices de 0 à 2. 52 % montraient un problème de confinement avec des indices de 4 à 5.
- La chambre et le secrétariat ne dépassent jamais 1000 ppm.





#### Débits des bouches de ventilation

Au moyen d'un anémomètre TESTO, les débit d'air ont été mesurés dans les salles. Les relevés ont été effectués le 03/12/2021 et sont donnés à titre informatif.







https://www.testo.com/

Localisation bouche de ventilation	débit (m³/h)	EXTRACTION/INSUFLATION	Commentaires
D212 entrée	142	EXTRACTION	
D212 fond	137	EXTRACTION	
D206 entrée	52	EXTRACTION	
D206 fond	60	EXTRACTION	
E101 entrée	224	INSUFLATION	
E101 fond	206	INSUFLATION	
E110 unique bouche	219	EXTRACTION	
chambre A108	0		1 bouche au dessus de l'entrée qui était en cours de réparation lors de la mesure
bureau secrétariat	21		mesure imprécise cause plafond "rainuré"
bureau secrétariat ("petite pièce à côté secretariat")	50		mesure imprécise cause plafond "rainuré"











#### Résultats







#### Les COV → BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes)





Les Composés Organiques Volatils regroupent une multitude de familles chimiques (aldéhydes, hydrocarbures, terpènes, éthers de glycol, alcool, composés chlorés...) aux sources d'émissions diverses.

Dans l'air intérieur, ils sont émis par les produits de décoration et de construction, les produits d'entretien, les peintures à phase solvant, les colles, les vernis, le tabagisme, les désodorisants... et peuvent être des polluants secondaires produits par réaction chimique.



Les COV sont souvent plus nombreux et plus concentrés à l'intérieur en lien avec la multiplicité des sources présentes. L'environnement extérieur (industries, chauffages, trafic routier...) peut également influencer les concentrations de certains COV (le benzène par exemple).



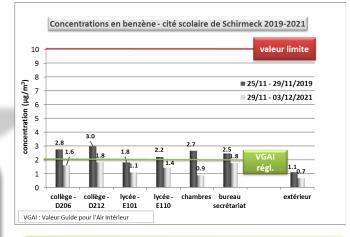
Classé cancérogène certain par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer), **le benzène** dispose de valeurs réglementaires établies par décret (2011-1727) : depuis 2016 : 2  $\mu$ g/m³ (en moyenne annuelle). Valeur nécessitant des investigation complémentaires 10  $\mu$ g/m³ (sur une phase). A noter que ce polluant est intégré dans le cadre de la surveillance réglementaire dans certains ERP (Etablissement Recevant du Public - décret 2011-1728).

		25/11 - 29/11/2019				29/11 - 03/12/2021					
Concentration	en μg/m³	Benzène	Toluène	Ethylbenz.	m+p Xylène	o-xylène	Benzène	Toluène	Ethylbenz.	m+p Xylène	o-xylène
collège	D206	2.8	7.2	1.3	4.0	1.5	1.6	8.7	1.4	4.3	1.6
	D212	3.0	8.6	1.6	4.6	1.8	1.8	9.0	1.3	3.8	1.5
lycée	E101	1.8	2.0	0.3	0.8	0.4	1.1	1.0	0.1	0.4	0.3
lycee	E110	2.2	1.4	0.4	0.9	0.4	1.4	0.9	0.3	0.6	0.2
internat	chambre	2.7	2.5	0.5	1.3	0.5	0.9	0.4	0.2	0.5	0.2
	A102-A108		2.3		1.5	0.5	0.5	· · ·	0.2	0.5	0.2
administratif	bureau	2.5	1.1	0.6	1.6	0.6	1.8	1.0	0.4	0.5	0.2
	secrétariat										
extérieur	extérieur	1.1	0.6	0.1	0.3	0.2	0.7	0.2	0.1	0.1	0.1
médianes	OQAI-CNL	2.1	12.2	2.3	5.6	2.3	2.1	12.2	2.3	5.6	2.3
	OQAI-BPE	1.6	5.5	1.1	2.7	1.2	1.6	5.5	1.1	2.7	1.2
	Lycée région	1,2	1,7	1,8	3,1	1,1	1,2	1,7	1,8	3,1	1,1
	Valeurs de	2	20 000 (VGAI	1500 (VGAI	200	200	2	20 000 (VGAI	1500 (VGAI	200	200
	réf.	(VGAI régl.)	ANSES)	ANSES)	(INDEX)	(INDEX)	(VGAI régl.)	ANSES)	ANSES)	(INDEX)	(INDEX)

L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du travail (ANSES) a établi des valeurs guides pour l'air intérieur (VGAI) pour le benzène (reprise dans le cadre de la surveillance réglementaire de certaine ERP), le toluène et, l'éthylbenzène.

Des valeurs guides indicatives ont été proposées pour les xylènes (Koistinen K, Kotzias D, Kephalopoulos S et al. (2008). The INDEX project : executive summary of a European Union project on indoor air pollutants. Allergy, 63:810-819).

- Les teneurs de l'ensemble des composés se situent en dessous des valeurs de référence.
- Les niveaux en benzène ont baissé entre 2019 et 2021 et pour les autres composés, les niveaux équivalents ou en baisse.
- ✓ Elles se situent par ailleurs dans la gamme des teneurs rencontrées lors de la campagne des 10 lycées de la région Grand Est avec toutefois des teneurs plus élevées en toluène (partie collège). S'agissant de la chambre, les teneurs sont faibles, en dessous de celles mesurées dans la plupart des logements français (campagnes OQAI).



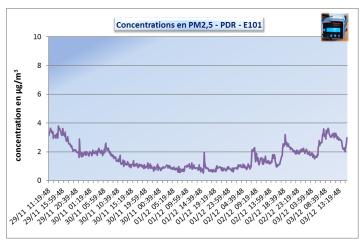
Sur cette phase de mesures, les concentrations en benzène sont toutes inférieures à la valeur limite de  $10 \,\mu\text{g/m}^3$  et inférieures à titre indicatif à la valeur guide en vigueur (fixée à  $2 \,\mu\text{g/m}^3$ ). Le maximum est de 1,8  $\mu\text{g/m}^3$  (salle D212).

#### Résultats





#### Particules PM2,5 (diamètres < 2,5 μm)



En moyenne sur la semaine, les teneurs sont de 1,6  $\mu$ g/m³ (4,6  $\mu$ g/m³ en 2019). Le maximum est de 3,8  $\mu$ g/m³. Les teneurs sont très faibles et ne dépassent jamais 10  $\mu$ g/m³.



Emises par le trafic routier, l'industrie l'agriculture, les combustions (bois, charbon, fuel...) et certaines activités domestiques (cuisson, tabagisme, appareil de chauffage...).



Les effets sur la santé des particules sont fonction du type de substances qu'elles contiennent (allergènes, spores, composés chimiques...). Les PM2,5 (diamètre < 2,5 µm) sont susceptibles de pénétrer dans les voies respiratoires.



2019 : A partir de 2025 : PM<sub>2.5</sub> : 16 μg/m<sup>3</sup> PM<sub>2.5</sub> : 10 μg/m<sup>3</sup>



#### **CONCLUSIONS**

La réalisation des mesures de la qualité de l'air intérieur au sein de la cité scolaire de Schirmeck du 29 novembre au 03 décembre 2021 a permis de mettre en évidence les éléments suivants :

- ✓ Des températures et humidités moyennes en journée (8h00-18h00) qui approchent ou se situent dans la zone à éviter vis-à-vis des problèmes de sécheresse (hormis la salle D206).
- ✓ Des indices de confinement au maximum de 3 (sur une échelle de 5) au niveau du collège (salle D206). Le lycée présente des indices nul à faible (0-1/5) dans les 2 salles instrumentées (E110-E101).
- Des systèmes de ventilation mécanique opérationnels dans les salles de classe dont les débits sont à mettre au regard des volumes des salles de classe afin de vérifier leur bon dimensionnement.
- ✓ Des teneurs en benzène, situés entre 1,8 μg/m³ (D212) et 0,9 μg/m³ (chambre), qui se positionnement en dessous de la valeur limite (10 μg/m³) et par conséquent à titre indicatif en dessous de la valeur réglementaire de 2 μg/m³ pour toutes salles. Par rapport à la campagne de 2019, les niveaux ont baissé.

Globalement, les **résultats obtenus sont satisfaisants**. L'aération par ouvertures des fenêtres et des portes lors des intercours par exemple, est recommandée et à poursuivre. Les paramètres de températures et humidités relatives sont éventuellement à suivre et à ajuster pour assurer un positionnement des salles dans la zone de bon confort hygrothermique et de préservation du bâtiment.

#### Améliorer la qualité de l'air intérieur



## LIMITER LES SOURCES DE POLLUTION DANS LES ENVIRONNEMENTS INTERIEURS

#### **AERER**

✓ Une aération régulière permet de préserver une bonne qualité de l'air intérieur.



#### ENTRETENIR LE SYSTÈME DE VENTILATION

- ✓ Nettoyer les bouches
- ✓ Changer les filtres
- ✓ Vérifier les débits d'air



#### **DECODER LES ETIQUETTES**

- ✓ Matériaux de construction & d'ameublement : peintures, colles, vernis, moquettes, panneaux de bois etc : étiquetage obligatoire (A+, A, B, C).
- ✓ **Produits d'entretien** : labels officiels (NF environnement, écolabel européen).



#### **EVITER**

- ✓ L'utilisation de produits d'ambiances sources de COV (désodorisant, encens...).
- ✓ Le stockage de produits chimiques dans les pièces.
- ✓ Les fumées (tabac...).











Air · Climat · Energie · Santé

Espace Européen de l'Entreprise – 5 rue de Madrid – 67300 Schiltigheim
Tél : 03.69.24.73.73 – contact@atmo-grandest.eu
Siret 822 734 307 000 17 – APE 7120 B
Association agréée de surveillance de la qualité de l'air